



**Plaine
Commune
Habitat**



Saint-Denis le 21 octobre 2015

ASSEMBLEE NATIONALE
Monsieur Bruno LE ROUX
Monsieur Mathieu HANOTIN

Députés des 1^{ère} et 2^{ème} circonscriptions
de la Seine-Saint-Denis
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Cabinet du Président

LE2/038508.

☎ 01 48 13 62 23

Objet : Lettre ouverte à Messieurs les Députés des 1^{ère} et 2^{ème} circonscriptions de la Seine-Saint-Denis

Messieurs les Députés,

Le secteur du logement public investit chaque année 17 milliards d'euros pour construire, rénover, entretenir 4,7 millions de logements HLM. Cette activité garantit 140 000 emplois dans le secteur du bâtiment. Les organismes HLM logent 10 millions de personnes et emploient 82 000 salariés. Très concrètement, ce sont des acteurs économiques et sociaux de premier plan sur votre territoire, au service des habitants, au service des entreprises.

Le projet de loi de finances pour 2016 fait peser de graves menaces sur les capacités de développement et d'interventions des organismes HLM.

Il organise, avec la mise en place d'un Fonds national des Aides à la pierre, le désengagement de l'Etat dans le financement de la construction de nouveaux logements HLM, en diminuant les aides à la pierre. Une mesure inverse à la promesse faite par le candidat Hollande qui, je le rappelle, était de doubler ces aides pour atteindre un niveau de construction de 500 000 logements par an (dont 150 000 HLM). Ces aides à la pierre qui interviennent, dans le montage financiers des nouvelles opérations, sont essentielles pour proposer des loyers modérés. Les supprimer, c'est contraindre les organismes HLM à moins construire ou à devoir alourdir les loyers, alors que 1,8 million de ménages sont actuellement en attente d'un logement HLM. La suppression de ces aides à la pierre dans le budget de l'Etat serait par ailleurs un signal négatif pour les collectivités locales qui soutiennent financièrement le logement social.

En outre, le projet de loi de finances prévoit de nouveaux prélèvements sur les fonds propres des organismes HLM. Les organismes HLM ne versent pas de dividendes à des actionnaires, les présidents et les administrateurs sont bénévoles, l'intégralité de leurs ressources sont utilisées pour financer leurs investissements et le service rendu aux locataires. Les prélèvements opérés par l'Etat entravent leur capacité d'investissement, et donc l'emploi. Sur ce dernier front, les conséquences sont dramatiques, en 2015 par exemple, le secteur du bâtiment a vu à lui seul la suppression de plus de 45000 emplois de l'aveu même du Président de la Fédération du Bâtiment.

OPH COMMUNAUTAIRE PLAINE COMMUNE

32-38, boulevard Jules-Guesde • BP 116

93204 Saint-Denis Cedex

Tél. : 01 48 13 61 00 • Fax : 01 48 13 61 05

www.oph-plainecommunehabitat.fr

Le logement HLM, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Le prendre pour cible c'est un non-sens économique et social.

Députés d'un territoire qui compte aujourd'hui plus de 33 000 demandeurs de logement HLM et dont les besoins en production et en réhabilitation sont immenses, je vous demande : de prendre une position ferme contre ces mesures, de nous indiquer les actions concrètes que vous comptez mener pour modifier ce texte et enfin de me dire, le cas échéant, quel sera votre vote sur cette proposition de loi si elle devait rester en l'état.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Messieurs Les Députés, l'expression de ma haute considération.

